

Réunion du 04 octobre 2021
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 octobre 2021
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Jean-François BURLOT, Sylvain JAFFUEL, Jean-Marc BOUZIN, Pierre HOUËT, Pierre de LARMINAT, Patrick MAGERAND et Mesdames Béatrice GOYET, Frédérique RONDEPIERRE, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Catherine BARBECOT, Sylvie RICHARD

Etaient excusés : Monsieur Mickaël SEIDLER (procuration à Madame Christine MARTINS).

Etaient absents :

A été nommé secrétaire de séance : Madame Béatrice GOYET

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour par le retrait du point concernant la demande de fond de concours qui sera débattu lors du prochain conseil et l'ajout d'un point supplémentaire sur l'adhésion au contrat territorial Vert et Bleu Val d'Allier alluvial. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Séance ouverte à 19h30

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juillet 2021 (N°67-2021)

Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Monsieur le Maire a transmis le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juillet 2021 pour lecture aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juillet 2021

2°) Demande de subvention pour le matériel de la cantine /Loi EGALIM (N°68-2021)

Pour : 15 ; contre : 0; abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de bénéficier d'une subvention sur l'achat du matériel de cantine au titre de la loi EGALIM, loi favorisant le bio et la consommation locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve:

- La demande de subvention pour l'achat du matériel de cantine dans le cadre de la loi EGALIM

3°) Avis sur enquête public pour la carrière "Le Grand Etang" à St Didier-La-Forêt (N°69-2021)

Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'enquête publique concernant le projet d'extension de la carrière « Le Grand Etang » à St Didier la Forêt et l'installation de stockage d'amiante sur cette même carrière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis très défavorable à ce projet.

4°) Avis sur le projet SCoT du territoire Saint Pourçain Sioule Limagne – N° 70/2021

Pour : 13 ; contre : 2 ; abstention : 0

Monsieur le Maire présente le projet SCoT du territoire St Pourçain Sioule Limagne
Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité, émet un avis défavorable sur le projet présenté, avec les remarques et réserves suivantes :

- Broût-Vernet a la plus faible dotation des pôles de proximité avec 66 nouveaux logements autorisés pour les 20 ans à venir contre 77 autorisations pour une commune de 700 habitants.
- Seul un tiers lieu numérique d'un des pôles de proximité est cité comme un projet communautaire.
- Broût-Vernet n'est pas accompagnée sur l'économie touristique comme les 3 autres pôles de proximité.
- Le projet de création de zone artisanale « Les Trois Ormeaux » de Broût-Vernet non retenu d'intérêt communautaire malgré le souhait avéré des entreprises locales de s'y installer et l'impact positif sur emploi que cela pourrait avoir.

5°) Tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal (N°71-2021)

Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Considérant la délibération n° 70/2020 du 21 septembre 2020 fixant le prix des insertions publicitaires dans le bulletin municipal 2020, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs des encarts publicitaires pour 2021, à savoir :

- Encart de 90 mm x 30 mm : 30 euros
- Encart de 90 mm x 60 mm : 50 euros
- Encart de 90 mm x 90 mm : 90 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien de ces tarifs

6°) Attribution du marché Place de l'Eglise (N°72-2021)

Pour : 13; contre : 0 ; abstention :2

Monsieur le Maire rappelle que les travaux VRD et pour l'aménagement de la Place de l'Eglise ont fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un marché passé en procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur les sites BOAMP et AWS en date du 30/07/2021 et sur le journal « la Semaine de l'Allier » en date du 05 Octobre 2021. Sur conseil de Monsieur TRUTTMANN, Maitre d'œuvre, il a été fixé les critères de sélection pondérés suivants :

- Critère 1 - Le prix : 40 %
- Critère 2 – la valeur technique au vu de la note méthodologique : 40 %
- Critère 3 : Développement durable : : 20%

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17/09/2021 à 17h30 pour étudier les différentes propositions. Après examen et analyse des offres selon les critères retenus qui permettent de juger l'offre la mieux-disante au vu des critères de jugement des offres, le classement suivant a été établi :

- COLAS : 100/100
- SIORAT : 96,79/100
- EIFFAGE : 85,47/100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix décide de confier le marché de Travaux VRD et pour l'aménagement de la Place de l'Eglise à l'entreprise COLAS pour un montant de 161 940.80 € H.T

7°) Participation des communes aux frais de scolarité 2021/2022 (N°73-2021)

Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Suite à l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation (référence INSEE), Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le montant de la participation demandée, fixé de 158€ à 162.00 € par élève et par trimestre.

Ce montant sera appliqué à partir de la rentrée scolaire 2021-2022 et révisé chaque année au 1ier janvier de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette augmentation.

8°) Demande de subvention Réseau AFRIK'ALLIER (N°74-2021)

Pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 2

A la demande de Mr le Maire, Monsieur Didier CROCHET donne lecture à l'assemblée de la demande de l'association Réseau Afrik'Allier en date du 10 Août 2021 concernant la manifestation du 30 octobre 2021 : « 5ième édition du Festival Afrik'ALLIER »

Monsieur le Maire, Mesdames Sylvie RICHARD, Christine MARTINS ils font partie du conseil d'administration de l'association Réseau Afrik'Allier et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions), décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Réseau Afrik'Allier.

9°) Décision modificative (N°75-2021)

Pour : 15; contre : 0 ; abstention : 0

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur CROCHET expose à l'assemblée la nécessité de prendre une décision modificative de 6000€ en investissement « Dépenses imprévues » pour financer :

- La construction d'un abri pour l'école pour 4500€.
- L'achat de matériel pour les services techniques (barrières de sécurité) pour 500€.
- Le remplacement de la chaudière d'un locataire pour 500€.
- Le remplacement d'un ordinateur portable de l'école pour 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

10°) Travaux éclairage public SDE (N°77-2021)

Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur BURLOT expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : le remplacement de foyers vétustes et le passage à un éclairage à led.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à: 19 608 € H.T, La contribution du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) s'élève à 15 038€ ; Le reste à charge de la commune est de 4 570€.

S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante qui excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal, Monsieur BURLOT propose de demander au syndicat la possibilité de recourir à l'emprunt sur 5 années à raison de 929€/an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus.

11°) Adhésion au Contrat Vert et Bleu Val d'Allier alluvial– N° 77/2021

Pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite du bilan du contrat territorial val d'Allier alluvial 2015-2020, une phase de préfiguration d'un nouveau contrat territorial et d'un contrat vert et bleu a été initiée en début d'année 2021.

La construction concomitante du Contrat territorial et du Contrat Vert et Bleu du Val d'Allier alluvial permet d'adopter une approche intégrée de la préservation et de la restauration des milieux et des continuités, ainsi que la prise en compte de l'interconnexion des milieux naturels, qu'ils soient aquatiques ou terrestres.

Ce projet de stratégie, intégrant les compléments demandés lors du COPIL du début d'été, a été transmis pour avis aux services de l'Agence de l'eau et la Région AuRA fin août et sera proposé à l'adoption du COPIL prévu mi-octobre.

Il précise que le précédent contrat territorial 2015/2021 ne concernait pas la commune mais que ce nouveau contrat Vert et Bleu Val d'Allier intègre les petits affluents dont fait partie l'Andelot.

Il rappelle la récente montée des eaux de l'Andelot inondant les moulins.

L'adhésion à ce contrat permettrait de nettoyer le lit de l'Andelot ; de conforter la berge près du pont route de Vichy, et d'aménager les seuils des moulins pour réduire les risques d'inondation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion à ce contrat.

Informations diverses:

1. Finances

Monsieur le Maire précise que sur ce point, il n'est pas nécessaire de procéder à un réajustement. Il rappelle les investissements réalisés, à savoir, l'achat de terrains des consorts CZARNECKI, la réalisation de 14 lots au lotissement Le Bois de Sarlier, et les travaux de l'église sont en cours.

2. Personnel

Monsieur le Maire rappelle l'organisation du pot de départ de Marie-Claude PORTIER remplacée par Fabienne FRAGNY ainsi que le départ de Magali GALLOIS à la fin du mois, remplacée par Madame ALLEMAND.

3. Bilan Cour Notre Dame

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'augmentation des effectifs ; de 150 à 157 élèves dont 22 en primaire.

4 Chantier d'insertion

Monsieur le Maire présente les travaux réalisés récemment par le chantier d'insertion : nettoyage des chemins, peintures des 3 portails du cimetière et du puits devant l'ancienne poste. Il dit être très satisfait de cette opération.

5. Difficultés à recruter des secrétaires de mairie.

Monsieur le Maire fait part de la difficulté à recruter des secrétaires de mairie et que pour faire face à cela, la communauté de commune a en projet la création d'un pôle de remplacement et de formation.

Fin de la séance à 20H21

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
DEVOUCOUX	Bernard	
MARTINS	Christine	
BURLOT	Jean-François	
GOYET	Béatrice	
CROCHET	Didier	
RICHARD	Sylvie	
JAFFUEL	Sylvain	
RONDEPIERRE	Frédérique	
SEIDLER	Mickaël	Excusé
MURE	Aurélie	
BOUZIN	Jean-Marc	
BARBECOT	Catherine	
MAGERAND	Patrick	
HOUBÉ	Pierre	
DE LARMINAT	Pierre	